



Déclaration préalable du SNUipp-FSU à la CAPD de Vaucluse Du 6 novembre 2013

Monsieur le directeur académique,

avant d'aborder le point à l'ordre du jour nous souhaiterions aborder les questions diverses indiquées lundi 4 novembre.

Comme nous l'avons signalé lundi 4 novembre par un courrier commun aux 3 organisations syndicales représentées en Vaucluse, le calendrier des instances 2013-2014 proposé par l'administration mercredi 30 octobre ne nous convient pas.

La majorité des instances se réuniraient des mercredis, ce qui est incompatible avec nos obligations professionnelles, syndicales ou personnelles notamment familiales.

Les élus du personnel refusent de croire que le calendrier est déjà contraint au point de prévoir des instances au mois de Janvier, Avril ou Mai majoritairement le mercredi.

Nous attendons une réponse positive à la demande commune de modifier ce calendrier dans l'intérêt des délégués du personnel que nous sommes.

Toujours à propos de ce calendrier, nous attendons toujours la convocation d'un conseil de formation ! Nous demandons sa convocation.

Pour la seconde année consécutive, le conseil de formation ne s'est pas tenu en juin, c'est regrettable.

Car au-delà d'arrêter le programme de formation proposé aux enseignants pour l'année scolaire, le but d'un conseil de formation est aussi de faire le bilan de la formation proposée l'année précédente : bilan des actions de formation réalisées comme des conditions d'organisation et de mise en œuvre. C'est primordial pour ajuster au mieux l'organisation du plan de formation suivant et notamment l'organisation des services des formateurs.

Le conseil de formation est le lieu où la parole des enseignants est portée par leurs délégués, il n'est pas acceptable que ceux-ci n'aient pas été consultés alors que l'année scolaire est largement entamée.

Vous avez déjà évoqué le fait que l'enveloppe budgétaire était majoritairement utilisée par la formation des PES, nous demandons la présentation du détail de l'utilisation de ce budget.

Concernant la gestion des BDFC les collègues font remonter des dysfonctionnements. Lorsqu'ils ne sont pas en complément de PES : leur remplacement est-il géré à ce moment-là par les secrétaires de circonscription via ARIA ou toujours par les gestionnaires ? Comment se fait le lien ? Par ailleurs comment les éventuelles absences des BDFC sont-elles gérées ?

Lors des précédentes instances, mais aussi par courrier depuis, nous vous avons sollicité concernant :

- les nécessités d'améliorer les conditions de fonctionnement des écoles ECLAIR et RRS, courrier du 19 septembre 2013

- l'astreinte des TR sur les circonscriptions où des écoles exercent à 4,5 jours ; déclaration préalable du SNUipp au CTSD du 13 septembre 2013.
- le contenu de la circulaire départementale sur les APC, courrier du 23 septembre 2013
- la consultation sur les programmes 2008 et la concertation sur l'éducation prioritaire, courrier du 7 octobre 2013

A propos des promotions, il apparaît que sur l'ensemble du département, la périodicité des inspections n'est pas la même d'une circonscription à l'autre. On observe pour certains collègues des retards d'inspections sur plusieurs années pendant que d'autres sont inspectés à une fréquence inférieure à 3 ans.

Cela a des incidences sur la note pédagogique de chacun et par conséquent sur l'égalité de traitement des collègues pour l'examen des promotions d'échelon. Car même avec le rattrapage de note instauré au plan départemental, les premiers sont toujours lésés.

Pour supprimer ces inégalités de traitement entre collègues, nous demandons que les règles départementales soient respectées dans toutes les circonscriptions. Que soient évités des retards d'inspection et que par ailleurs le rythme d'inspection dans un délai minimum de 3 ans soit respecté.

Enfin, face aux conditions de travail dégradées notamment par la mise en place des nouveaux rythmes, nous le réaffirmons, pour la réussite de tous nos élèves, nous voulons une priorité au primaire concrète, un plus et un mieux pour l'école.

La réforme des rythmes se met en place de manière très différente selon les écoles. Dans trop d'endroits il y a de fortes difficultés objectives qui nécessitent des améliorations et des remises à plat. L'inquiétude est forte chez les enseignants de se voir imposer une organisation non concertée et sans leur accord. Nous demandons la réécriture complète du décret et la réelle prise en compte de l'avis du conseil d'école.

C'est pourquoi, dans le cadre de la quinzaine nationale d'actions engagée par notre syndicat, le SNUipp-FSU 84 appelle les collègues et à manifester le Jeudi 14 novembre 2013 en Vaucluse.

Les élus SNUipp-FSU 84